PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 8 Septembre 2026

* * * * * * *

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LUCAS, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, COURSEAU Alexandra, FAUCHER Valérie, GRONIER Émilie, TRANCHARD Élodie, MM DELAVAL Nicolas, DRUEZ Richard, GRONIER David, GOUSSEAU Pascal, LUCAS Stéphane.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S : BRISSON Noël,

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absent.e.s excusé.e.s : 1
Pouvoirs : 0
Votants : 10
Secrétaire de séance : Mme Élodie TRANCHARD
Convocation : 3 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2026 ;

A. FINANCES LOCALES :
 1. Vente du tracteur ;
 2. Attribution de prestation du journal communal ;
 3. Contrat d'assurance "dommage ouvrage".

B. RESSOURCES HUMAINES :
 1. Convention Centre de Gestion - Médecine du travail

C. PATRIMOINE :
 1. Bail local professionnel – 3 Place des Anciens Combattants ;
 2. Acquisition d'un nouveau revêtement pour le local professionnel ;
 3. SCDECI - validation ;
 4. Mise en gestion de l'Aire de Camping-Car.

D. INTERCOMMUNALITÉ :
 1. Validation estimation programme travaux de voirie 2026 – SIVOM.

E. QUESTIONS DIVERSES

➢ Désignation du secrétaire de séance Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Élodie TRANCHARD est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

➢ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du Mardi 16 juin 2026 ;

Le procès-verbal de la séance du mardi 16 juin 2026, transmise en amont du conseil municipal n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

➢ Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Demande d'annulation de la dette de Mme MEUNIER Estelle

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

A. FINANCES LOCALES

1. *Vente du tracteur*

Le tracteur DEUTZ/D6206SUL, propriété de la commune et affecté aux services techniques, présente des coûts de remise en état jugés disproportionnés au regard de la valeur résiduelle et de l'usure du matériel.

Il a été décidé de procéder à la vente de ce matériel. Une publicité a été réalisée à cet effet par affichage sur le panneau communal, publication sur le site internet de la commune ainsi que par une annonce diffusée sur le site internet « Le BonCoin ».

A l'issue de cette publicité, un acheteur a été trouvé pour une cession d'un montant de 3 500€.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

2. *Attribution de prestation journal communal*

Les années précédentes, il y avait une impression de 310 exemplaires pour la distribution sur toute la commune, sur la base d'un journal à 36 pages.

Deux devis ont été sollicités pour ce format :

- Devis de 36 pages de Mme JAMMONEAU Marion : 1 600 € TTC de conception et 1 272 € TTC d'impression/façonnage soit un total de 2 872,00 € TTC.
- Devis de 36 pages de Mme CHAUVEAU Marion : 2 105,00 € TTC.

Le nouveau conseil fait le choix de diminuer le nombre de pages à 20 pour le nouveau journal avec une mise en forme différente. A la suite de quoi de nouveaux devis ont été demandés pour un journal de 20 pages :

- Devis de Mme CHAUVEAU : 1 119 € TTC (dont 590 € de conception et 589 € d'impression).
- Devis de Mme JAMMONEAU : en attente de réception.

L'Imprimerie de la Sèvre à Niort a également été sollicitée pour la prestation d'impression seule du journal, le devis s'élève à 484 € TTC.

Le conseil décide d'attendre le second devis à 20 pages pour valider la dépense de conception. A la suite de quoi sera décidé l'impression du journal par un professionnel ou en mairie.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

3. *Contrat assurance Dommage Ouvrage*

Le contrat d'assurance dommage ouvrage n'ayant pas été reçu pour le conseil, ce point sera abordé au prochain conseil.

Vote : Pour : / Contre : / Abstentions :

B. RESSOURCES HUMAINES

1. *Convention Centre de Gestion - Médecine du travail*

Le Centre de Gestion assure le suivi médical de tous les agents (titulaires, contractuels, saisonniers...). Il accompagne également les collectivités dans la gestion de la santé au travail et la prévention des risques, et contribue à la lutte contre l'absentéisme grâce à l'expertise de son équipe pluridisciplinaire.

Cotisation mensuelle sur le bulletin de salaire et coût à la visite.

Une nouvelle délibération et une convention sont requises pour ce mandat

D'autres conventions seront à mettre à jour où à prendre suite à de nouvelles réglementations : Le CDG 85 : un partenaire essentiel pour vous accompagner | Maison des Communes de la Vendée

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

C. PATRIMOINE

1. *Bail local professionnel – 3 Place des Anciens Combattants*

Un loyer mensuel de DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS (270,00 €) et ne sera pas soumis à la TVA. Le loyer sera payable d'avance le premier de chaque mois, et pour la première fois le 1er novembre 2026, et la seconde fois le 1er décembre 2026, et ainsi de suite, de mois en mois jusqu'à la fin du présent bail par émission de rôles.

Le PRENEUR devra rembourser au BAILLEUR en sus du loyer, l'ensemble des charges afférentes aux locaux loués, et notamment :

- Eaux : abonnement et consommation,
- Électricité : abonnement et consommation,
- Fioul.

Le montant de la première provision pour charges est fixé, conformément à ce qui a été dit ci-dessus, à la somme mensuelle de CENT QUINZE EUROS (115,00 €).

Pour la répartition des charges, les compteurs sont partagés entre 3 activités : la mairie, les ateliers municipaux et le local professionnel. Chaque domaine de charges sera donc divisé en tiers.

L'indice de base étant celui du 1er trimestre 2026 qui ressort à 137,42 points, l'indice de comparaison lors de chaque révision sera celui du même trimestre publié chaque année.

Date d'entrée au 15 octobre 2026 dans les lieux à confirmer avec Mme PETIT Hélène.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

2. *Acquisition d'un nouveau revêtement pour le local professionnel*

Le devis fourni par Mme PETIT Hélène pour le recouvrement du sol carrelage inadapté à la pratique professionnelle de kiné s'élève à 779,25 €.

Le conseil propose une participation en établissant l'exonération des charges pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

3. *SCDECI - validation*

La commune s'est engagée depuis plusieurs mois dans l'élaboration d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). Ce projet vise à répondre aux enjeux de sécurité pour la population ainsi que pour l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal.

Le besoin identifié de renforcer la sécurité incendie sur le territoire communal en améliorant la couverture de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Les conclusions du projet de SCDECI, qui identifient les secteurs où la défense incendie doit évoluer au regard du risque à défendre.

Les propositions apportées pour une meilleure disponibilité de la ressource en eau afin de lutter plus efficacement contre les incendies.

La nécessité de planifier et d'organiser les aménagements nécessaires sur plusieurs années afin de garantir l'efficacité de la couverture incendie à long terme.

Proposition :

- Approuver le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), en tant qu'outil de référence pour la gestion et l'amélioration de la couverture incendie sur le territoire communal ;
- Envisager les aménagements proposés dans le SCDECI dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant une évolution du parc d'hydrants s'appuyant sur le réseau d'eau potable ou par la mise en place ou l'aménagement de points d'eau artificiels, naturels ou autres solutions adaptées aux spécificités locales ;

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

4. *Mise en gestion de l'Aire de Camping-Car*

L'amortissement de l'investissement concernant la borne eau/électricité est actuellement de 1 360 €.

Le bénéfice moyen annuel réalisé par la commune sur le fonctionnement de l'aire de Camping-Car est de 750 €.

Les gestionnaires du camping proposent de prendre l'aire en location pour un montant de 600 € / an.

Le conseil décide qu'un accord de principe avec engagement de rédaction d'un bail d'occupation de l'espace public par un prestataire extérieur peut être fait, sous réserve de la prise en charge des honoraires par le locataire.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

D. INTERCOMMUNALITE

1. *Validation estimation programme travaux de voirie 2026 – SIVOM*

Tranche ferme

Préparation de chantier

N°de prix	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
01	Opération de détection et marquage des réseaux	f	1.00	960.00	960.00
	Sous total			960.00	

1 / Route de la Sèvre. L : 300 m

N°de prix	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
02	Opération de détection et marquage des réseaux	f	1.00	960.00	960.00
03	Stabilisation de chaussée par broyage	m²	1 300.00	2.35	3 055.00
04	Tricouche clouté sur chaussée.	m²	1 300.00	5.95	7 735.00
05	Balayage et répartition des gravillons	m²	1 300.00	0.30	390.00
	Sous total			12 140.00	

TF HT	12 140.00
TVA	2 428.00
TTC	14 568.00

Tranche optionnelle 1

2 / Chemin de la Rigole Rive Droite. L : 440 m

N°de prix	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
06	Stabilisation de chaussée par broyage	m²	1 550.00	2.35	3 642.50
07	Tricouche clouté sur chaussée.	m²	1 550.00	5.95	9 222.50
08	Balayage et répartition des gravillons	m²	1 550.00	0,30	465,00
09	Reprofilage de voirie en grave bitume	t	8.00	80.00	640.00
	Sous total			13 970,00	

T01 HT	13 970.00
TVA	2 794.00
TTC	16 764.00

3 / Chemin touristique N° 2. L : 100 m

N°de prix	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
10	Stabilisation de chaussée par broyage	m²	320.00	2.35	752,00
11	Tricouche clouté sur chaussée.	m²	320.00	5.95	1 904.00
12	Balayage et répartition des gravillons	m²	320.00	0.35	112.00
	Sous total			2 768,00	

TO 2 HT	2 768.00
TVA	553.60
TTC	3 321.60

Le Mazeau total HT	28 878.00
TVA	5 775.60
TTC	34 653,60

Le conseil valide la proposition pour la tranche ferme concernant les travaux de voirie route de la Sèvre, et demande un devis pour la réparation du pont.

Vote : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

2. Demande d'exonération de bail local commercial, logement et licence 4

Mme MEUNIER demande l'exonération d'une partie du loyer du local commercial, du logement et de la licence 4. La dette en cours s'élève à 3 695,04 €. Le conseil décide de ne pas faire d'exonération.

Vote : Pour : 0 / Contre : 10 / Abstentions : 0

E. QUESTIONS DIVERSES

- Octobre ROSE : prise de contact avec la ligue contre le cancer et l'organisation de la Joséphine pour connaître les conditions de réalisation d'un évènement « octobre rose » sur la commune. Les dates pour se joindre à la Joséphine (évènement entre le 26/09 et le 03/10) ne permettant pas assez de temps pour organiser une marche dans le Marais, réflexion pour positionner une date fin octobre ou début novembre avec la participation de l'APE du RPI du Marais.
- Journée citoyenne de nettoyage du cimetière : la date est fixée au 10 octobre. Une communication va être faite pour informer les habitants qui souhaitent y participer.
- COPIL (Comité de Pilotage) / COTECH (Comité Technique) pour l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde : désignation d'un élu et/ou technicien représentant la commune : Mr Richard DRUEZ se propose.
- Groupe de travail pour l'étude du potentiel photovoltaïque des bâtiments publics : désignation d'un élu représentant la commune : Mr Stéphane LUCAS se propose.
- Mme RUMIN demande que l'accès du terrain communal soit de nouveau accessible à tous.
- Information : lâcher de truites le 17 octobre par la fédération de Pêche
- Demande de passer la rue Basse en sens unique car la sortie fasse au croisement est dangereuse, et ajout d'un STOP à la sortie de la place des Peupliers.
- Proposition de présenter l'inventaire du patrimoine de votre commune dans le cadre de celui des communes riveraines de la Sèvre Niortaise en synthèse aux habitants lors d'une conférence publique d'ici la fin de cette année 2026 par Yannis SUIRE.
- Acquisition du terrain situé derrière l'école appartenant à Mme DAVY : pas de retour de la propriétaire à ce jour.
- Demandes de L'Échoppe du Marais :

« Le marquage au sol de la place le long de ma boutique étant effacée, et les gens n'osant plus stationner, est-il possible de faire repeindre la place lors du prochain passage des personnes qui s'en occupent ?

De plus l'état général de la place des peupliers devient extrêmement critique, aussi bien pour notre activité que pour nos clients souvent âgés. Il y a des nids de poules profonds qui se forment de plus en plus, et les différentes interventions pour reboucher les trous ne tiennent que très brièvement. »

Le conseil va étudier la possibilité de boucher les trous et repeindre la place de stationnement.

- Location de la Salle des Fêtes par la commune de St Sigismond pendant leurs travaux : le conseil valide.

- Commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales.

Ce plan partagé pour l'avenir définit comment notre territoire va évoluer dans les prochaines années, et aide à organiser le développement des communes et intercommunalités de façon harmonieuse et durable.

Aussi, votre présence compte au fur et à mesure de l'avancement du projet : au-delà de son approbation finale, c'est en effet dès maintenant qu'il importe d'en suivre la progression.

Présentation de la démarche de révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Est Vendée : **le mardi 22 septembre 2026, à 18h30** à la salle des Ormes située 15, rue de la Venise Verte à Oulmes - Rives-d'Autise.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire

Stéphane LUCAS

La Secrétaire de séance

Élodie TRANCHARD